

Formulaire de demande d'inscription  
de points à l'ordre du jour  
du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur

Séance du  
7 MAI 2024

Date limite de dépôt : **lundi 15 avril 2024**

**IMPORTANT :**

-Le formulaire doit être rempli et signé avant renvoi avec ses annexes. Les demandes incomplètes ou non remises, dans les délais, pourront faire l'objet d'un report de séance.

-Pour les questions de **FORMATION** le visa du Vice - président de la formation est requis. Pour les questions de **TARIF**, vous devez au préalable vous rapprocher de la DAF.

-Les documents sont transmis aux membres du CA impérativement 7 jours ou 15 jours (pour les matières budgétaires), avant la séance, afin de garantir la sécurité juridique du conseil, et le respect du contrôle de légalité.

## 1. CONCERNANT LA DEMANDE

La demande nécessite-t-elle un vote du CA ? (cocher la case utile)

OUI, le point inscrit nécessite une délibération

NON, le point inscrit est un point d'information

**SERVICE DEMANDEUR et PORTEUR du point**

Nom du Service : INSPE

Nom de la personne en charge du suivi du point :

**RAPPORTEUR de la question en séance**

Nom de la personne qui présentera ce point en CA :

**LIBELLE DE LA DELIBERATION SOUHAITEE**

Désignation des représentants EC aux conseils de l'INSPE

**TEXTES JURIDIQUES DE REFERENCE** (Indiquer loi, décret, arrêté, circulaire, délibération à renouveler...)

La demande porte sur le renouvellement/modification d'une délibération existante.

Délibération n° (à joindre) :

**SYNTHESE DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DE LA DEMANDE** (Résumé en 1 demie page)

- Selon l'article 6 des statuts de l'INSPE, le **conseil d'institut** comprend 28 membres dont **3** représentants désignés par le conseil d'administration d'UniCA : professeurs, professeurs d'université ou assimilés, maîtres ou maîtresses de conférences ou assimilés, ou autres enseignants, enseignantes) relevant d'Université Côte d'Azur mais non rattachés à l'Inspé.
- Selon l'article 16 des statuts de l'INSPE, le **COSP** est composé de 16 membres dont **4** enseignants, enseignantes et assimilés (PU, DR, MCF, CR, autres enseignants, enseignantes) ou représentants des autres personnels désignés par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur.

## 2. CONCERNANT LE PASSAGE DU POINT DANS D'AUTRES CONSEILS

(Les décisions sont à transmettre en annexes)

Passage au Conseil Académique d'UCA (cocher la case utile) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Date :	Référence :
<input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable	<input type="checkbox"/> Avis pas encore connu
<input type="checkbox"/> A l'unanimité <input type="checkbox"/> A la majorité	Date de passage prévu :

Passage au Comité Technique d'UCA (cocher la case utile) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Date :	Référence :
<input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable	<input type="checkbox"/> Avis pas encore connu
<input type="checkbox"/> A l'unanimité <input type="checkbox"/> A la majorité	Date de passage prévu :

Passage dans d'autres conseils UCA (si oui lesquels)	
Nom du conseil :	
Date :	Référence :
Avis rendu défavorable/ favorable (à l'unanimité ou à la majorité) :	

Passage du point dans les conseils des Etablissements Membres d'UCA (si oui lesquels)	
Date :	Référence :
Nom du conseil :	
Avis rendu défavorable/ favorable (à l'unanimité ou à la majorité) :	

## 3. CONCERNANT LES DOCUMENTS ANNEXES

(Les annexes doivent être en format PDF pour transmission aux membres. Elles doivent porter le titre et la numérotation mentionnée ci-dessous)

Documents annexés à cette demande	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Nombre d'annexes pour cette question : <input type="text"/>
Liste des annexes transmises (Numéro et Nom de l'annexe)	
1	
2	
3	
4	

Nice, le :

Nom et Signature du responsable administratif/Vice-Président  
(Obligatoire)

**Procès-Verbal du Comité De Direction (CDD) - restreint + plénier**

**Polytech Nice Sophia**

**Séance du 25 janvier 2024 – 13h30 Salle A-371**

Nom, Prénom :	Fonction	RESTREINT : 16
CAMINADA, Alexandre	Professeur, Directeur PNS	X + GE
ARRIGHI, Nicole	Maître de conférences, Directrice dpt Génie Biologique (GB)	X
BOULBE, Cédric	Maître de conférences, Directeur dpt Mathématiques Appliquée et Modélisation MAM)	X
CALLAGHAN, Delphine	Professeur, Directrice de la Communication et de la Vie Etudiante	X
COHEN, Stéphanie	Responsable du service des finances	
COLLAVIZZA, Hélène	Maître de conférences, Directrice	X
D'ANGELO Yves	Professeur, Directeur laboratoire LJAD	
DEVAUX, Emilie	DAC PNS	X
FRANQUET, Erwin	Professeur, Directeur dpt Bâtiments (BAT)	X
GAETANO, Marc	Maître de conférences, Directeur des Relations Internationales	X
JACQUEMOD, Gilles	Directeur PolytechLab	
LITOVSKY, Igor	Professeur, Directeur des admissions	
LORENZINI, Philippe	Professeur, Directeur des admissions	
MALLET, Frédéric	Professeur, Directeur laboratoire I3S	
MIRAMOND, Benoit	Professeur, Directeur de la Recherche	X
MULLER, Fabrice	Professeur, Directeur dpt Ingénierie des Systèmes Electroniques (ISE), Directeur de la Qualité et amélioration continue	X
RISSO, Christine	Maître de conférences, Directrice des Etudes	X
SARGENTI, Elisabeth	Professeure, co-responsable du département DLH	X
SAUCE, Gerard	Professeur, Directeur des Relations Entreprises	X
STARAJ, Robert	Professeur, Directeur du laboratoire LEAT	
TIGLI, Jean-Yves	Maître de conférences, Directeur dpt Sciences Informatiques	X
TONIN, Cyril	Responsable SI	X

**Invités présents : Abdel MENHAJ, Patricia DANAI**

## OUVERTURE DE SÉANCE – 14H30

#	SUJETS À L'ORDRE DU JOUR	DISCUSSIONS ET VOTES EN CDD RESTREINT	ACTIONS	SUIVI								
1	Procès-Verbal du CDD du 14/12/2023	Ce point est reporté à la prochaine séance, car le document n'a pas été validé avant la séance	<b>Emilie DEVAUX :</b> Déposer le PV pour validation lors de la séance du 08/02/2024	<b>FAIT</b>								
2	Accueil et présentation des deux nouvelles secrétaires pédagogiques	<b>Juanita COTES</b> et <b>Lauriane PIONNAT</b> se présentent au CDD. <b>Emilie DEVAUX</b> précise qu'elles sont arrivées le 8 janvier dernier et ont bénéficié d'un parcours d'intégration réussi. Elles ont eu l'opportunité lors de ce parcours de rencontrer tous les services administratifs de l'école afin d'acquérir une bonne compréhension de notre fonctionnement.										
3	Demande d'augmentation du tarif TOEIC	<p>Depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les tarifs pratiqués par ETS GLOBAL ont changé à la hausse (près de 10% d'augmentation). <b>Alexandre CAMINADA</b> propose donc au CDD d'appliquer une augmentation du tarif TOEIC comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage TOEIC Classique : de 49,80 € à 54 € TTC</li> <li>- Passage TOEIC en ligne adaptatif 1h : de 51,60 € à 56,40 € TTC</li> </ul> <p>Le CDD passe au vote afin d'approuver l'augmentation proposée :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">16</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">16</td> </tr> </tbody> </table> <p>La proposition est acceptée à l'unanimité.</p> <p>Le CDD demande au directeur de voir si une démarche au niveau du réseau pourrait permettre de négocier des tarifs avantageux pour les 16 écoles.</p>	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL	16	0	0	16	<p><b>Stéphanie COHEN :</b> faire passer le point au prochain CA</p> <p><b>Alexandre CAMINADA :</b> voir si un contrat réseau pourrait être possible pour baisser les tarifs du TOEIC</p>	<p><b>EN COURS</b></p> <p><b>A FAIRE</b></p>
POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL									
16	0	0	16									
4	Dépôt dossier FISEA au conseil de	L'ouverture de la formation accréditée par la CTI pour 2023/24 doit passer par une validation du conseil de perfectionnement du CFA FORMASUP du 22/02/2024. Le CFA demande un dossier type à déposer le 31/01/2024 au plus tard. Le dossier a été préparé par <b>Didier AUROUX</b> et <b>Cédric BOULBE</b> , et validé par <b>Alexandre CAMINADA</b> .	<b>Didier AUROUX :</b> Déposer le dossier au	<b>FAIT</b>								

	<p>perfectionnement du CFA</p>	<p>Pour rappel, en 3A les élèves sont FISE puis passent FISA en 4A pour les 2 dernières années. L'admission doit être faite directement dans ce contexte ; la CTI demande une voie d'admission séparée de FISE.</p> <p><b>L'objectif de la rentrée 2024</b> est un effectif de 6 FISEA en 3A pour les PEIP2 réseau seulement car il est trop tard pour des admissions venant des autres voies (CPGE, licence...) ; les places 3A FISE seront réduites de 6 pour rester à effectif constant. En 4A, il y aura 12 places pour les élèves de 3A FISE actuel (passerelle exceptionnelle cette année autorisée par la CTI) et 2 places pour des admissions externes directes en 4A via ecandidat.</p> <p><b>Concernant la formation</b>, les 3A FISE et FISEA suivront le même cursus qui ira de septembre à juin (allongement de la 3A actuelle de 2 mois). Les 4A FISE et FISEA seront sur un S7 à 30 ECTS de septembre à mi-mars puis un S8 à 30 ECTS de mi-mars à août qui sera pour les FISE, un stage, et pour les FISEA, 3 semaines de cours et le reste du temps en entreprise. Le volume horaire suivi par l'étudiant est entre 1700 et 1800 heures de formation à l'école. Il n'y a pas de mutualisation avec le M1 du master IM.</p> <p><b>L'alternance</b> sera sur la semaine en 4A et 5A avec 3 jours à l'école (lundi, mardi, vendredi) et 2 jours en entreprise (mercredi, jeudi). Ce choix répond à la demande des entreprises du secteur de ne pas être en entreprise le vendredi (télétravail et semaine de 4,5 jours). Il répond aussi au besoin de l'équipe pédagogique d'être en entreprise le jeudi sachant qu'il n'y a pas de cours FISE l'après-midi. Les élèves FISEA seront en entreprise pendant les pauses pédagogiques FISE.</p> <p><b>L'expérience internationale</b> de 9 semaines est prévu dans le calendrier en juillet/août en fin de 4A.</p> <p>Le CDD passe au vote afin d'approuver le dépôt du dossier au CFA :</p> <table border="1" data-bbox="654 997 1534 1118"> <thead> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table> <p>La proposition est acceptée à l'unanimité.</p>	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL	15	0	0	15	<p>CFA avant le 31/01/2024</p>	
POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL									
15	0	0	15									
<p>5</p>	<p>Nomination d'un référente « racisme, antisémitisme »</p>	<p><b>Alexandre CAMINADA</b> rappelle le contexte qu'il a transmis par courriel. Par un courrier en date du 27 octobre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur a enjoint les directions et présidences d'établissement à désigner une personne référente « racisme, antisémitisme » parmi les enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs ou autres personnels de l'établissement.</p>	<p><b>Direction de l'école :</b> préparer les fiches de mission des référents</p>	<p><b>A FAIRE</b></p>								

		<p>La circulaire nommée « Cadre d'intervention des personnes référentes « racisme, antisémitisme » dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche » rédigée par la DGESIP parue au bulletin officiel le 11 janvier 2024, précise les contours de leurs missions et les moyens propres à assurer leur mise en visibilité et leur professionnalisation. L'établissement doit clairement indiquer sur son site Internet, dans le règlement intérieur et le guide de l'étudiant le rôle et les coordonnées du référent « racisme, antisémitisme ». Les instances de gouvernance de l'établissement sont informées de sa nomination.</p> <p>La personne référente suit, après sa désignation, une formation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, adaptée à son profil et à son expérience professionnelle, mais peut en être dispensée dans certains cas.</p> <p><b>Delphine CALLAGHAN</b> est candidate pour cette mission. Elle explique ses motivations et la cohérence avec ses missions actuelles de direction de la vie étudiante et de la communication de l'école.</p> <p>Après discussion le CDD demande au directeur de proposer une fiche de mission pour les référents de l'école en précisant les missions, le mode de nomination, la prime associée et la durée du mandat (hypothèse initiale de 3 ans).</p> <p>Le CDD passe au vote afin pour la nomination de <b>Delphine CALLAGHAN</b> comme référente « racisme, antisémitisme »</p> <table border="1" data-bbox="654 815 1532 938"> <thead> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table> <p>La proposition est acceptée à l'unanimité.</p>	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL	15	0	0	15		
POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL									
15	0	0	15									
6	Jury : calendrier semestre de printemps – (dates prévisionnelles jury)	<p><b>Christine RISSO</b> passe en revue les dates prévisionnelles de jury pour le semestre de printemps. Une modification est apportée pour les jurys de MAM.</p> <p>A noter qu'une formation à Hyper Planning va être donnée aux nouvelles secrétaires pédagogiques, à Marie-Hélène CORNET et à un personnel de l'équipe informatique pour du soutien. La formation est pour 6 personnes au tarif de 1400 EUROS.</p> <p>Le CDD passe au vote afin de valider le calendrier des jurys de printemps 2024</p> <table border="1" data-bbox="654 1337 1532 1394"> <thead> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL					<b>Christine RISSO :</b> transmettre au CDD et à la scolarité la nouvelle version modifiée en séance	<b>A FAIRE</b>
POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL									

		15	0	0	15		
		La proposition est acceptée à l'unanimité.					
7	Stratégie DDRS 2024 + nomination d'un référent par département	<p><b>Cédric BOULBE</b> présente le projet stratégique pour le déploiement d'actions sur le DDRS à l'école en 2024 et 2025. D'une manière générale le projet vise à former et à impliquer toutes les parties de l'école, personnels, étudiants et associations étudiantes, avec un accompagnement externe (InExtenso, Mission EcoHumans, Lumia...), et avec la Commission TES du réseau et le groupe DDRS de UniCA/3DS.</p> <p>Les grandes lignes du projet sont :</p> <p><b>EN 2024 :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser le bilan carbone de l'école de 2023 pour juin 2024 avec l'implication des différents services de l'école pour la récolte et le traitement des données. La couverture précise de l'étude reste à définir ; l'hypothèse de travail est : achats 2023, déplacements professionnels 2023, consommation des fluides Templiers et Lucioles au prorata des espaces utilisés 2023, mobilités étudiantes 2023/24. Les contrats étudiants en cours peuvent aider pour la collecte et le traitement des données.</li> <li>2. Déployer en site pilote l'application MOBILAN de mesure de l'impact carbone des mobilités internationales académiques.</li> <li>3. Faire l'autoévaluation DDRS de l'école pour fin 2024 et définir un plan d'actions pour 2025 selon les 17 ODD ; 5 axes sont possibles : stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, environnement, politique sociale ; 5 niveaux sont possibles : prise de conscience, initiation, conformité, maîtrise, exemplarité.</li> <li>4. Inflexion pédagogique des formations d'ingénieur pour des « cours contextualisés aux métiers visés par la formation » (recommandation de la CTI) : faire une cartographie ODD des maquettes 2024/25 de l'école par spécialité en identifiant les cours dédiés (par exemple 30h de sensibilisation pour 3 ECTS en PEIP) et les cours contextualisés.</li> <li>5. Nommer un référent par département pour réaliser les inflexions pédagogiques et la cartographie. Voir l'exemple de Polytech Marseille pour la cartographie par spécialité et par mineure.</li> <li>6. Former le personnel enseignant, administratif et technique : une journée complète PNS hors murs avec fresques, conférences et spectacle ; 2 jours de formation réseau « bilan carbone et ODD » les 9 et 10 juillet à Lyon</li> <li>7. Mettre à jour la page DDRS de l'école avec une identification des actions concrètes. Actuellement la page est très générique et ne parle que de l'engagement.</li> </ol> <p><b>EN 2025 :</b></p> <p>Demander la labélisation DDRS de l'école : possible si 9 variables stratégiques sont de niveau 3.</p>				<p><b>Cédric Boulbe et la Direction</b> : mettre en place les actions validées et rédiger un schéma directeur DDRS de PNS</p>	<b>EN COURS</b>

		<p>Suite aux discussions, le CDD ne souhaite pas valider immédiatement la nomination d'un référent DDRS par DPT. Le CDD souhaite avoir plus d'éléments sur son rôle dans le projet.</p> <p>Le CDD passe au vote afin de valider le projet hormis la nomination d'un référent par DPT</p> <table border="1" data-bbox="654 277 1532 399"> <thead> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>16</td> <td>0</td> <td>2</td> <td>14</td> </tr> </tbody> </table> <p>La proposition est acceptée à l'unanimité.</p> <p>L'ensemble doit être rédigé dans un schéma directeur DDRS. Voir modèle du MESR :  <a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/sch-ma-directeur-d-veloppement-durable-responsabilit-soci-tale-et-environnementale-sd-dd-rse--28241.pdf">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/sch-ma-directeur-d-veloppement-durable-responsabilit-soci-tale-et-environnementale-sd-dd-rse--28241.pdf</a></p>	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL	16	0	2	14		
POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL									
16	0	2	14									
8	Levée de la séance	<p><b>Les autres points prévus à l'ODJ ne sont pas abordés et seront repris au prochain conseil.</b></p> <p><b>Alexandre CAMINADA</b> lève la séance à 16h45. Prochaine séance prévue, le <b>08 février 2024 à 13h30.</b></p>										